



École St-Rédempteur

39, rue Saint-Florent Gatineau (Québec) J8X 2Z8
Téléphone : 819 771-8478 Télécopieur : 819 771-9274
Courriel : ecole.st-redempteur@csspo.gouv.qc.ca
Site web : www.saintredempteur.csspogouv.qc.ca
Facebook – École Saint-Rédempteur

2023-2024

Le personnel de direction et de soutien administratif

Directrice	Madame Sonia Belley	Poste 819 700
Secrétaire	Madame Julie Lapratte	Poste 819 700
Agente de bureau	Madame Valérie Forget	Poste 819 703
Technicienne en service de garde	Madame Véronique Hamelin	Poste 819 791

Personnel enseignant de mon enfant

Enseignante - enseignant _____
Éducation physique _____
Anglais _____
Musique _____

Nom : _____

Nom du titulaire : _____

Groupe : _____

**Centre
de services scolaire
des Portages-
de-l'Outaouais**

Québec 

1. Horaire des élèves	
Précolaire Matin 7h45 à 11h18 Après-midi 12h33 à 13h55	Primaire et classes Défis multiples Matin 7h45 à 11h18 Après-midi 12h33 à 15h02
L'élève marcheur doit prévoir son arrivée dans la cour à 7h35 et à 12h25.	
2. Arrivée et sortie des élèves Afin de profiter de la présence des brigadiers, les élèves marcheurs utilisent les corridors de sécurité établis par le Service de police de la ville de Gatineau. Voici les heures de la brigade : 7h35-7h45 11h20-11h30 12h20-12h30 15h00-15h10	
3. Absences et retards des élèves Toutes les absences et tous les retards doivent être motivés avant le début des classes. Vous pouvez laisser un message sur la boîte vocale (819-771-8478 poste 819700) ou par courriel (scr.saint-redempteur@csspq.gouv.qc.ca). Les élèves en retard doivent se présenter au secrétariat.	
4. Départ durant les heures de classe L'élève ne peut jamais quitter l'école pendant les heures de classe. Le parent doit aviser le secrétariat par téléphone ou par courriel et par la suite se présenter à la porte # 1, s'identifier et signaler le départ de l'élève. Veuillez noter que les élèves marcheurs auront accès à la cour d'école qu'à partir de 7h35 et s'ils reviennent à l'école pendant l'heure du dîner, ils n'auront pas accès à la cour d'école avant 12h25.	
5. Récréation Les élèves restent dans la cour de l'école ou dans l'aire délimitée par le surveillant.	
6. Responsabilités Chaque parent doit identifier les effets personnels, les articles scolaires, les vêtements et la boîte à goûter au nom de l'enfant. En cas de bris ou de perte, le parent devra remplacer le matériel scolaire prêté par l'école.	
7. Collations Des aliments sains et nutritifs sont fortement recommandés (ex. fruits, yogourt, légumes, fromage, etc.). <u>Les arachides et les noix sont interdites.</u>	
8. Dîner à l'école Pour bénéficier du service des dîneurs, l'élève doit préalablement être inscrit au service des dîneurs. Les élèves qui dînent à l'école le font sur une base régulière : cinq jours/semaine. Les frais sont de 304,20\$ par élève, pour les dîneurs transportés et les dîneurs marcheurs. Il n'y a pas de tarif forfaitaire pour les familles de deux enfants et plus. Ce tarif est le même dans toutes les écoles du CSSPO. De plus, il n'y a pas de micro-onde à l'école. Prévoir un repas froid ou avec un contenant isolant.	
9. Service de garde Le service de garde est ouvert de 7h à 17h30. Les parents intéressés doivent communiquer avec la technicienne en service de garde en composant le 819-771-8478, poste 819 791.	

10. Objets interdits

- Il est interdit d'apporter à l'école tout jouet de la maison (ex. ballon, cartes, figurines, jouets, etc.) afin d'éviter les conflits, les pertes et les vols.
- Les planches et les patins à roulettes, les espadrilles à roulettes, le matériel électronique (ex. : IPOD, DS, TÉLÉPHONE CELLULAIRE), etc. sont interdits à l'école et dans la cour. À l'exception d'activités spécifiques prévues par le personnel.

11. Stationnement

Les stationnements de l'école sont réservés uniquement au personnel. Lorsque vous venez conduire votre enfant, vous pouvez utiliser les espaces disponibles sur les rues avoisinantes.

12. Parents visiteurs et rencontres

- Le personnel de l'école demeure disponible pour rencontrer tous les parents de l'école. Vous devez prendre rendez-vous par téléphone ou par courriel **avant de vous présenter à l'école.**
- **En tout temps, il est interdit de circuler dans l'école et dans la cour d'école. Les parents et les visiteurs doivent se rendre à la porte # 1.**

13. Autobus scolaire

Seuls les élèves autorisés par le CSSPO peuvent bénéficier du transport scolaire. Les enfants doivent prendre l'autobus qui leur est assigné.

14. Médicaments

Aucun médicament ne peut être administré par le personnel de l'école, sauf ceux autorisés par la politique 30-12-20 de notre CSSPO. Certains médicaments (allergies, épilepsie, diabète) pourront être administrés à titre exceptionnel et avec une recommandation médicale. Les pompes pour l'asthme et des médicaments tels que le Ritalin ou ses équivalents pourront être administrés lorsqu'il y a recommandation médicale écrite et autorisation écrite de l'autorité parentale.

15. Tenue vestimentaire

- **Votre enfant doit avoir une paire de chaussures pour l'intérieur et une pour l'extérieur.**
- Pendant les journées chaudes, votre enfant peut porter une culotte courte de longueur raisonnable (mi-cuisse ou plus longue).
- Aucun vêtement et accessoire affichant un message discriminatoire, violent ou incitant à la consommation d'alcool ou de drogue n'est toléré.
- Tous les chandails doivent recouvrir le ventre et avoir des bretelles ou manches.
- Le port de sandale de plage est déconseillé pour des raisons de sécurité.

En hiver, votre enfant doit porter des vêtements appropriés (pantalons de neige, bottes, mitaines, tuque, cache-cou) jusqu'à la fonte de la neige.

En éducation physique, tous les élèves **doivent obligatoirement** porter des chaussures de sport propres et de la bonne pointure pour participer au cours de façon sécuritaire. Pour des raisons d'hygiène, il est fortement recommandé de prévoir une tenue sportive pour les cours d'éducation physique.

16. Fermeture des classes en situation d'urgence

Si, pour des raisons de sécurité, l'école devait fermer avant les heures habituelles à la suite d'une situation d'urgence, l'école secondaire de l'Île accueillerait nos élèves.





École Saint-Rédempteur

39, rue Saint-Florent Gatineau (Québec) J8X 2Z8
Téléphone : 819 771-8478 Télécopieur : 819 771-9274
Courriel : ecole.st-redempteur@cspo.qc.ca
Site web : www.saintredempteur.cspo.qc.ca
Facebook – École Saint-Rédempteur

Chers parents,

Depuis déjà quelques années, nous adoptons une approche de soutien et de valorisation des comportements positifs (SVP). Elle repose sur trois valeurs : le respect, la coopération et l'engagement. Ces valeurs sont traduites dans le code de vie et favorisent l'enseignement des comportements attendus à l'école.

L'objectif est que les élèves de l'école Saint-Rédempteur soient des êtres respectueux, responsables et persévérants.

L'approche vise tous les élèves de l'école et est pratiquée par l'ensemble du personnel de l'école.

Afin de mettre en œuvre les différentes pratiques dans l'école :

- Les élèves pratiqueront les comportements positifs attendus avec les adultes dans le but de les intégrer et d'en faire une pratique autonome.

Merci de votre collaboration habituelle !

L'équipe de l'école Saint-Rédempteur

Document explicatif des comportements positifs – École St-Rédempteur

Code de vie

Respect

« Je prends soin de moi, des autres et de mon environnement. »

Coopération

« Je contribue au succès du groupe. »

Engagement

« Je persévère et je m'implique activement. »

Règles	Raisons d'être / impacts positifs	Renforcements	Interventions éducatives
Je suis respectueux dans mon langage et dans mes gestes.	Afin de : <ul style="list-style-type: none"> • Créer un climat sécuritaire • Collaborer avec l'adulte • Apprendre à bien communiquer • Développer des compétences pour gérer mes conflits • Devenir un citoyen responsable • Conserver le matériel à long terme • Maintenir le matériel en bon état • Partager le matériel • Garder mon environnement propre • Diminuer les coûts d'achat • Maintenir un climat de bien-être pour moi et pour les autres • Être bien disposé aux apprentissages • Vivre des relations harmonieuses 	<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation verbale • Encouragements • Valorisation gestuelle • Valorisation tangible (Grizzlis d'or, collants, etc.) • Gain de privilèges • Communication positive aux parents • Méritas 	<ul style="list-style-type: none"> • Enseignement explicite • Discussion sur la règle • Avertissement verbal • Avertissement écrit • Rappels • Conséquences logiques • Réflexion Mesures d'aide <ul style="list-style-type: none"> • Contrat avec l'élève • Feuille de route • Perte de privilège • Pratique du comportement attendu • Démarche d'excuse • Rencontre avec les intervenants impliqués • Plan d'intervention • Communication avec les parents (agenda, téléphone, courriel) • Rencontre avec les parents • Arrêt d'agir
Je prends soin du matériel mis à ma disposition.			
Je me déplace calmement et en parlant à voix basse lors des déplacements dans l'école.			
Je dis non à toutes les formes de violence et d'intimidation dans mon école.			
Je joue à des jeux appropriés, pacifiques et sécuritaires pour moi et les autres.			
J'utilise mes stratégies de résolution de conflits lorsque nécessaire.			

Les étapes de la résolution de conflits

Se calmer 	<ul style="list-style-type: none">✓ Les deux personnes en conflit doivent arrêter leurs comportements agressifs et parvenir à se calmer.✓ Les deux personnes doivent être suffisamment calmes, ainsi elles seront en mesure de s'expliquer dans un respect mutuel.
S'expliquer 	<ul style="list-style-type: none">✓ Chacun explique sa version des faits et fait part de ses émotions.✓ Il est préférable que l'enfant utilise le pronom JE.✓ Lorsqu'une personne s'exprime, il est fondamental que l'autre lui démontre qu'il écoute.
Chercher des solutions 	<ul style="list-style-type: none">✓ Les deux personnes en conflit doivent chercher plusieurs solutions à leur problème.✓ Il est important de respecter les solutions apportées par l'autre.
Choisir une solution 	<ul style="list-style-type: none">✓ Les deux personnes évaluent les solutions trouvées.✓ Elles doivent s'entendre sur une solution pacifique et s'assurer qu'elle sera effectuée.

La violence et l'intimidation à l'école

« Intimidation » : tout comportement, parole, acte ou geste délibéré et à **caractère répétitif**, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'**inégalité des rapports de force** entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, ou opprimer ou ostraciser.

« Violence » : toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

Références : <https://www.csspo.gouv.qc.ca/info-parents/climat-positif/>



Politique de leçons et devoirs

Voici notre **nouvelle politique** en ce qui concerne les **devoirs et les leçons** données à la **maison**. Cette politique s'appuie sur les dernières recherches en éducation.

Recommandations pour les devoirs et leçons à la maison

Cycle	Durée maximale	Fréquence (fois/semaine)	Nature des devoirs et leçons
Préscolaire	5 minutes	1 à 3	Leçons
1 ^{er}	10 minutes	1 à 4	Leçons
2 ^e	15 minutes	1 à 4	Leçons
* 3 ^e	30 minutes	1 à 4	Leçons *Devoirs

* Aucun travail écrit ne devrait se retrouver à la maison pour les élèves du préscolaire, du 1^{er} et du 2^e cycle.



Ce que l'école fait

L'enseignant de votre enfant devrait lui offrir de 3 à 4 périodes par semaine de leçons et de devoirs en classe. Ces périodes de 15 à 20 minutes permettront à votre enfant de développer des méthodes de travail efficaces.

J'accompagne mon enfant lors des leçons et devoirs lorsque :

- Je suis **assis** à côté de mon enfant
- J'**aide** mon enfant s'il rencontre une **difficulté**
- Je le **guide** dans l'**utilisation** de ses **outils** scolaires (agenda, manuel, aide-mémoire, etc.)

Qu'est-ce qu'une leçon ?

- Étude des mots de **vocabulaire**
- Étude des **verbes**
- Étude des tables (+ - x ÷)
- Étude de faits historiques (univers social, sciences et technologie, etc.)

Qu'est-ce qu'un devoir ?

- Travail **écrit** relié aux apprentissages faits en classe



L'école encourage la lecture quotidienne à la maison. Voici des moyens pour accompagner votre enfant dans sa lecture :

Je m'assure :

- Qu'il **lise bien** les mots
- Qu'il **comprenne bien** les mots

Je peux :

- Lui **poser des questions**
- Faire une **lecture** de type « **chacun son tour** »

Site Internet Alloprof : <https://www.alloprof.qc.ca> Et surtout, je partage le plaisir



MÉGAFON

MÉGAFON

Le Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais (CSSPO) utilise l'application mobile Mégafon pour transmettre toutes ses communications en lien avec le transport scolaire, les fermetures d'établissement suite à des intempéries et toute autre urgence.

En téléchargeant cette application, vous pouvez sélectionner l'école de votre enfant et recevoir en temps réel tous les avis relatifs. Cette application est gratuite et ne nécessite aucun abonnement ni aucune entrée de données personnelles.

Mégafon sera le seul moyen de communication privilégié par le CSSPO pour publier les retards ou les annulations dans le transport. Utilisez le code QR pour obtenir le guide d'utilisation ou visiter notre site internet.



Si vous avez des questions en lien avec cette application, veuillez les faire parvenir par courriel à service.sost@cspo.qc.ca.